

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROCÈS-VERBAL¹

CENT-NEUVIÈME SÉANCE

TENUE LE MERCREDI 17 JUIN 2026

12 h 00

PAR VISIOCONFÉRENCE

A-109-1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M^{me} Sophie Larivière-Mantha, ing. (« la présidente ») ouvre la séance de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, à 12 h. Elle remercie toutes les personnes de leur présence. Elle explique que l'assemblée est l'occasion pour le conseil d'administration de faire le bilan des activités de l'Ordre.

La présidente de l'Ordre présente M. Patrick Savard, ing., directeur général ainsi que M^e Élie Sawaya, Secrétaire de l'Ordre et directeur des Affaires juridiques (« Secrétaire ») qui l'accompagnent. Elle vérifie auprès du Secrétaire que l'assemblée a atteint le quorum fixé à 50 membres. Le Secrétaire confirme que le quorum requis est dépassé puisqu'au moment de la confirmation plus de 104 personnes étaient en ligne (ce nombre fluctue tout au long de l'assemblée). La présidente déclare donc l'Assemblée légalement constituée.

Elle présente les administratrices et administrateurs du 105^e Conseil d'administration actuellement en poste.

Conformément à l'article 102 du *Code des professions* (C.P.) et à l'article 51 du *Règlement sur les élections au Conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre des ingénieurs du Québec*, l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre a été convoquée par l'intermédiaire de l'infolettre statutaire du 8 avril 2026. L'avis de convocation à l'Assemblée générale 2026, dûment signé par le Secrétaire est en outre reproduit au point 1 du cahier de travail.

La présidente présente la documentation mise à la disposition des membres et le Secrétaire rappelle les règles applicables à l'Assemblée.

¹ Les procès-verbaux des assemblées générales annuelles de l'Ordre des ingénieurs du Québec sont un résumé non exhaustif et font état essentiellement des faits qui ont mené à l'adoption ou au rejet d'une résolution.

A-109-2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR²

L'ordre du jour est affiché à l'écran.

La présidente demande une proposition à l'effet d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Sur proposition d'Yvan Paco Membi Ye Bassomb, ing.
Appuyée par Firas Jilani, ing.

A-109-2.1 L'ASSEMBLÉE ADOPTE à l'unanimité l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe A.

A-109-3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 12 JUIN 2025

La présidente mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 juin 2025 est inclus au point 3 du cahier de travail.

Elle demande une proposition à l'effet d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale 2025.

Sur proposition de Francis Lacourcière, ing.
Appuyée par Eric Lalancette, ing.

A-109-3.1 L'ASSEMBLÉE ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec tenue le 12 juin 2025.

A-109-4 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2025-2026

Rapport de la présidente

La présidente présente les principales activités menées par l'Ordre au cours de l'exercice. Elle souligne notamment les prises de position de l'Ordre sur différents enjeux liés au génie et à la protection du public, dont la pérennité des infrastructures, la surveillance obligatoire des travaux et la lutte contre les changements climatiques. Les interventions de l'Ordre ont bénéficié d'une importante couverture médiatique, particulièrement en matière d'infrastructures.

² Par souci d'efficacité de rédaction et de lecture du procès-verbal, toutes les questions reçues et répondues durant l'assemblée ont été rassemblées au point 11.

Elle fait état de la publication du rapport *Agir maintenant pour éviter la f(r)acture de demain*, qui propose des pistes d'action visant à favoriser l'entretien des infrastructures existantes et une prise de décision fondée sur des données fiables et transparentes. Elle présente également l'avancement des travaux concernant la surveillance obligatoire de certains chantiers ainsi que la publication du premier *Baromètre de l'action climatique*, qui permettra à l'Ordre de mieux adapter ses actions aux besoins et aux attentes des membres et des personnes candidates à la profession.

La présidente communique ensuite les résultats des sondages réalisés auprès de la population ainsi que des membres et des personnes candidates à la profession. Ceux-ci révèlent une perception favorable de la profession, un niveau élevé de confiance envers l'Ordre et une hausse de la satisfaction globale à l'égard de ses services. Elle remercie le personnel, les membres engagés dans les comités et les groupes de travail, l'équipe de direction ainsi que le conseil d'administration pour leur contribution aux réalisations de l'Ordre.

Rapport du directeur général

Le directeur général présente les principaux résultats liés aux mécanismes de protection du public. Il fait notamment état des activités d'inspection professionnelle, de surveillance de la pratique illégale et du Bureau du syndic, ainsi que des résultats obtenus en matière d'accès à la profession et de formation continue. Il souligne également le développement de nouveaux contenus portant sur l'assurance responsabilité professionnelle et sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

Il indique que l'Ordre a maintenu une gestion financière responsable, la majorité des sommes ayant été consacrée à sa mission de protection du public. Il présente ensuite le bilan de la première année du Plan stratégique 2025-2028, au cours de laquelle 88 % des actions prévues ont été réalisées. Parmi les principales réalisations figurent les travaux sur la pérennité des infrastructures, la révision des mécanismes d'accès à la profession ainsi que l'élaboration d'une stratégie numérique et d'un plan directeur d'expérience client.

Pour la deuxième année du Plan stratégique, l'Ordre poursuivra ses interventions sur les grands enjeux sociétaux, environnementaux et technologiques. Il entend également améliorer l'expérience offerte aux membres et aux personnes candidates à la profession, moderniser le parcours d'accès à la profession, renforcer ses collaborations avec les employeurs, les superviseurs et le milieu universitaire, et poursuivre sa transformation numérique. Le directeur général termine son allocution en remerciant le personnel, l'équipe de direction, la présidente, le conseil d'administration ainsi que les membres présents à l'assemblée.

A-109-5 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2025-2026

La présidente informe l'assemblée que la présidente du comité d'audit, M^{me} l'ingénieure Nathalie Martel a préenregistré son rapport sur les activités financières 2025-2026. Elle invite les membres à écouter sa présentation.

La présidente du comité d'audit présente les états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2026. Elle présente les principaux résultats de l'exercice. Les produits totalisent 45,032 M\$ et les charges, 43,963 M\$. Les revenus sont inférieurs de 351 000 \$ aux prévisions budgétaires, notamment en raison d'une diminution des revenus liés aux examens professionnels, aux évaluations de l'expérience, aux permis temporaires et aux placements. Cette diminution est partiellement compensée par des revenus d'admission supérieurs aux prévisions.

Les charges sont pour leur part inférieures de 1,405 M\$ au budget, principalement en raison d'économies réalisées au chapitre des honoraires professionnels et des frais juridiques, des déplacements et événements ainsi que de l'amortissement. Ces économies sont toutefois atténuées par une hausse de la contribution au Conseil interprofessionnel du Québec et de la masse salariale. L'exercice financier se termine ainsi avec un surplus de 1,069 M\$.

M^{me} Martel termine en remerciant les équipes de direction et de gestion pour leur rigueur ainsi que les membres du Comité d'audit pour leur engagement.

A-109-6 COTISATION ANNUELLE | PROJET DE RÉSOLUTION MODIFIANT LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE (ART. 103.1 DU CDP)

La documentation pertinente est incluse au point 6.1 du cahier de travail officiel.

La présidente présente l'enregistrement du rapport de M^{me} l'ingénieure Nathalie Martel, présidente du comité d'audit, concernant le projet de résolution modifiant le montant de la cotisation annuelle. Il n'y a aucun vote de l'assemblée sur le projet de résolution.

Elle présente la proposition relative à la cotisation annuelle pour l'exercice 2027-2028. Elle expose le cadre financier de l'Ordre, qui prévoit notamment un budget équilibré pour 2026-2027 et tient compte des initiatives découlant de la planification stratégique 2025-2028, de la poursuite des activités courantes ainsi que de l'amélioration des processus internes.

Elle présente les principaux facteurs exerçant une pression à la hausse sur les coûts d'exploitation pour les deux prochains exercices, notamment une hypothèse d'inflation de 3 %, les investissements requis pour la mise à niveau des infrastructures numériques et des systèmes d'information, ainsi que l'augmentation prévue de la masse salariale. Elle souligne également la poursuite du programme de réduction de la cotisation offert aux membres se

trouvant dans certaines situations particulières, lequel représente une diminution de revenus estimée à 300 000 \$ annuellement.

Elle précise par ailleurs que les revenus de placement ont contribué de façon importante au surplus dégagé au terme de l'exercice 2025-2026 et que, par prudence, l'Ordre souhaite éviter de dépendre de ces revenus pour assurer l'équilibre entre ses revenus et ses dépenses.

Dans ce contexte, il est proposé d'augmenter de 15 \$ la cotisation des ingénieurs de plein titre, pour la porter à 535 \$, et de 5 \$ celle des ingénieurs à la retraite, pour la porter à 178 \$. Ces augmentations, inférieures à 3 %, visent à favoriser la stabilité financière de l'Ordre tout en lui permettant de disposer des ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de ses obligations.

COTISATION ANNUELLE | RAPPORT DU SECRÉTAIRE DE L'ORDRE SUR LA CONSULTATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (ART. 103.1 DU CDP)

La documentation pertinente est incluse au point 6.2 du cahier de travail officiel.

La présidente rappelle le processus en place, c'est-à-dire que c'est le conseil d'administration qui fixe le montant de la cotisation annuelle après avoir tenu une consultation des membres en 2 volets (article 85.1 du *Code des professions*), soit : une première consultation de minimum 30 jours par courriel et la seconde durant l'assemblée. Elle précise que la première consultation s'est tenue entre les 15 mai et 15 juin 2026 et les membres ont été informés via un courriel daté du 15 mai 2026. Elle invite le Secrétaire à faire rapport à l'assemblée.

Le Secrétaire présente les résultats de la consultation tenue du 15 mai au 15 juin 2026 auprès de 64 672 membres, dont environ 70 % ont pris connaissance de la communication. Un total de 495 commentaires a été reçu, dont la majorité exprimait un désaccord avec la proposition de hausse de la cotisation, jugée notamment insuffisamment justifiée et préoccupante dans le contexte économique actuel. Plusieurs membres ont demandé une meilleure gestion des dépenses et ont soulevé l'impact sur certaines clientèles, dont les retraités. Certains commentaires appuyaient toutefois la proposition, en particulier en raison du lien avec l'inflation.

COTISATION ANNUELLE | NOUVELLE CONSULTATION DES MEMBRES PRÉSENTS EN ASSEMBLÉE SUR LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE (ART. 104 AL.3 DU CDP)

La documentation pertinente est incluse au point 6.3 du cahier de travail officiel.

La présidente rappelle qu'aucun vote de l'assemblée n'est requis sur le projet de résolution et que la seconde consultation vise à recueillir tout nouveau commentaire ou toute préoccupation n'ayant pas été soulevée dans le rapport du Secrétaire. Elle rappelle également la proposition du Conseil d'administration visant à fixer la cotisation annuelle pour 2027-2028 à 535 \$, soit une augmentation de 15 \$.

Aucun nouveau commentaire n'a été formulé lors de cette seconde consultation des membres. Certaines questions ont toutefois été soulevées et seront résumées au point 10, durant la période de questions.

A-109-7 APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

La documentation pertinente est incluse aux points 7.1 et 7.2 du cahier de travail officiel.

La présidente rappelle qu'en vertu du *Code des professions* c'est l'assemblée qui approuve la rémunération des élus.

Elle invite les membres à écouter les rapports du président du comité des ressources humaines, M. l'ingénieur Michel Noël et de la présidente du comité d'audit, M^{me} l'ingénieure Nathalie Martel.

M. Noël présente la proposition visant l'ajustement annuel de la rémunération de la présidence pour 2027-2028. Pour 2027-2028, il est proposé une majoration de 3,5 %, correspondant à l'augmentation moyenne accordée aux employés, portant la rémunération à 280 868 \$.

Concernant les administratrices et administrateurs élus, il est proposé d'aligner l'indexation des jetons de présence sur la même hausse moyenne de 3,5 %, avec application selon les règles d'arrondissement en vigueur. Les montants proposés, effectifs au 1^{er} avril 2027, sont de 600 \$ pour une journée complète, 840 \$ pour la délégation de la présidence et 690 \$ pour la présidence d'un comité. La proposition globale est soumise à l'assemblée pour approbation.

La résolution est affichée à l'écran.

Sur proposition de l'ingénieur Martin Benoît Gagnon,
Appuyée par Joanie Lafrance, ing.

Résolution

Rémunération de la présidence

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a été mandatée afin de formuler une recommandation au Comité ressources humaines (CRH) sur l'ajustement de la rémunération directe de la présidence pour l'année 2027-2028 ;

ATTENDU QUE le balisage au marché a été effectué par la firme Normandin Beaudry et que les résultats ont été présentés au Comité ressources humaines ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a statué le 16 octobre 2015 que la présidence de l'Ordre des ingénieurs du Québec devienne une fonction qui sera occupée à temps plein par le titulaire du poste ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a entériné en mars 2020 que la rémunération directe de la présidence soit ajustée à chaque 12 mois en fonction des ajustements annuels des salaires de tous les employés de l'Ordre ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a entériné en mars 2021 d'inclure une rémunération indirecte (régime de retraite, assurances collectives, stationnement, cotisation professionnelle) à l'enveloppe de la rémunération globale de la présidence ;

ATTENDU QUE l'Assemblée générale des membres a approuvé par vote, en juin 2025, la rémunération directe de la présidence pour l'année 2026-2027, soit 271 370 \$;

ATTENDU QUE l'ajustement salarial est fixé au 1^{er} avril, soit au même moment que les ajustements annuels des salaires de tous les employés de l'Ordre ;

ATTENDU QU'il est impératif de maintenir une rémunération globale équitable (directe et indirecte), tant à l'interne qu'à l'externe, pour la présidence ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines suggère, après analyse des résultats du balisage et des recommandations de la firme Normandin Beaudry, de fixer l'augmentation de la rémunération à 3,5 %, conformément à l'augmentation moyenne accordée aux employés, portant la rémunération de la présidence pour l'année 2027-2028 à 280 868 \$;

ATTENDU QUE la rémunération s'inscrit dans la fourchette médiane du marché de référence ;

Rémunérations des administrateurs élus

ATTENDU QU'en vertu de l'article 104.1 du Code des professions, les membres de l'Ordre approuvent la rémunération des administrateurs élus au cours de l'assemblée générale annuelle ;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des administrateurs et des membres de comités, le montant du jeton de présence est indexé le 1^{er} avril de chaque

année selon le pourcentage d'augmentation de la masse salariale de l'année civile précédente ;

ATTENDU que l'augmentation accordée aux employés de l'Ordre est, en moyenne de 3,5% pour 2026-2027 ;

ATTENDU QUE selon ce calcul, il y a lieu d'augmenter le tarif du jeton de présence journalier d'un montant de :

- 30 \$ pour le jeton de la délégation de présidence ;
- 20 \$ pour la présidence de comité ; et
- 20 \$ pour un membre du conseil

ATTENDU QUE cette indexation porterait le tarif journalier du jeton à :

- 840 \$ pour la délégation de présidence ;
- 690 \$ pour la présidence de comité ; et
- 600 \$ celui d'un membre du conseil ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration en fait la recommandation :

Proposition d'amendement :

Sur proposition de Jean Bundock, ing., appuyée par Tony Courcy, ing., il est proposé d'amender la proposition afin :

- De moduler l'augmentation de la rémunération de la présidence pour l'année 2027-2028 en la fixant à 2 %, soit une hausse de 5 427\$ et de maintenir la rémunération indirecte (REER, assurances collectives, allocation de déplacement et cotisation professionnelle).
- D'augmenter pour l'année 2027-2028, le tarif journalier des jetons de présence des administrateurs de 10 \$, celui de la délégation de la présidence de 20 \$ et celui de la présidence de comité de 10 \$.

Le texte de la résolution amendée a été lu par le Secrétaire de l'Ordre pour le bénéfice de l'assemblée. Celui-ci n'a pas été présenté à l'écran pour des raisons technologiques.

A-109-7.1/7.2

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE la proposition amendée du Conseil d'administration à l'effet :

- DE FIXER, à compter du 1^{er} avril 2027, le salaire de la présidence pour l'année 2027-2028 à 276 797 \$ et de MAINTENIR la rémunération indirecte (REER, assurances collectives, allocation de déplacement et cotisation professionnelle) ;

- D'AUGMENTER, pour l'année 2027-2028, le tarif journalier des jetons de présence des administrateurs de 10 \$, celui de la délégation de la présidence de 20 \$ et celui de la présidence de comité de 10 \$.

Au terme des échanges et du décompte des voix, la résolution amendée ci-dessus consignée est adoptée à la majorité, 104 ayant voté pour et 39 ayant voté contre.

La procédure d'amendement appliquée aux points 7.1 et 7.2 comportait certaines lacunes techniques. Elle a toutefois fait l'objet d'une vérification a posteriori par un avocat indépendant, qui a conclu que les décisions prises par l'AGA demeurent valides et légales.

A-109-8 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

La documentation pertinente est incluse au point 8 du cahier de travail officiel.

Résolution

ATTENDU QUE L'Ordre a procédé à un appel de propositions pour le choix des auditeurs chargés d'auditer les états financiers de l'Ordre pour les exercices se terminant les 31 mars 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028 ;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel de propositions, le Conseil d'administration à la séance du 26 janvier 2023 a sélectionné la firme Deloitte S.E.N.C.R.L ;

ATTENDU QUE le Comité d'audit recommande de nommer la firme Deloitte à titre d'auditeurs des livres de l'Ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027 ;

ATTENDU QUE le Code des professions prévoit qu'il appartient à l'Assemblée générale des membres de choisir les auditeurs de l'Ordre ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration en fait la recommandation :

Sur proposition d'Yvan Paco Membi Ye Bassomb, ing.,
Appuyée par Hellen Christodoulou, ing.

A-109-8.1 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RETIENT la firme Deloitte pour l'audit des états financiers de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027.

Au terme des échanges et du décompte des voix, la résolution ci-dessus consignée est adoptée à la majorité, 144 ayant voté pour, 17 ayant voté contre.

A-109-9 PROPOSITIONS ÉCRITES DES MEMBRES DE L'ORDRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

La présidente informe les membres que l'Ordre n'a reçu aucune proposition cette année.

A-109-10 RAPPORT SUR LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 12 JUIN 2025

La présidente informe les membres qu'il n'y a eu aucune proposition des membres à l'AGA de 2025, il n'y a donc aucun point à présenter.

A-109-11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme il a été précisé à l'adoption de l'ordre du jour, toutes les questions reçues durant l'assemblée ont été rassemblées au présent point afin de faciliter la rédaction et la lecture du procès-verbal.

La présidente invite les membres à intervenir pour la période de questions.

Voici le résumé des questions et commentaires reçus durant l'assemblée générale.

Les membres posent plusieurs questions portant principalement sur la cotisation annuelle, la rémunération de la présidence et du conseil d'administration, la gestion financière, l'assurance responsabilité professionnelle, la formation continue, le développement durable et la protection du public.

Plusieurs interventions concernent la hausse de la cotisation, notamment dans un contexte de surplus budgétaire. Des membres questionnent la possibilité d'utiliser les surplus pour limiter cette hausse ou d'établir des modalités de cotisation différentes selon la situation des membres. Des précisions sont également apportées sur le processus de consultation prévu au *Code des professions*.

La rémunération de la présidence et du conseil d'administration suscite aussi des questions. Il est notamment précisé que celle de la présidence s'appuie sur un balisage externe auprès d'organisations comparables et se situe à la médiane du marché pour 2026. Les frais de déplacement de la présidence et les jetons de présence sont également abordés.

Les échanges portent aussi sur les finances de l'Ordre, notamment l'utilisation des surplus, les principales charges et les coûts liés à la gouvernance. Les travaux en cours pour améliorer l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités sont présentés.

Concernant l'assurance responsabilité professionnelle, les membres questionnent la hausse des primes et leur compétitivité. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du coût et de la sévérité des réclamations ainsi que par celle des coûts des services et des matériaux.

D'autres questions touchent la formation continue, le développement durable, le financement du Bureau du syndic, la prévention de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre ainsi que les délais d'admission. Des précisions sont fournies sur les mesures et les travaux de l'Ordre dans ces différents domaines.

Les questions qui n'ont pu être traitées durant l'assemblée ont fait l'objet d'un suivi auprès des personnes concernées. L'ensemble des questions et réponses est disponible sur le site Web de l'OIQ, dans la section [AGA](#).

A-109-12 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente remercie les membres pour leur participation. Elle remercie le Conseil d'administration, le Secrétaire de l'Ordre et le Directeur général. Enfin, elle remercie les équipes ayant contribué à la tenue de l'assemblée, soit l'équipe technique et les employés de l'Ordre.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la séance levée à 13 h 20.

Le Secrétaire de l'Ordre et
directeur des Affaires juridiques,

M^e Élie Sawaya, avocat

ANNEXE AORDRE DU JOUR

- 1.** Ouverture de l'assemblée, constatation de la régularité de la convocation, vérification du quorum et présentation des règles applicables à l'Assemblée générale annuelle
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Adoption du procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale tenue le 12 juin 2025
- 4.** Rapport de la Présidente sur les activités de l'exercice 2025-2026
- 5.** Présentation des états financiers de l'exercice 2025-2026
- 6.** Cotisation annuelle
 - 6.1.** Rapport du Secrétaire de l'Ordre, sur la consultation des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (art. 104 du *CdP*)
 - 6.2.** Projet de résolution modifiant le montant de la cotisation annuelle (art. 103.1 du *CdP*)
 - 6.3.** Nouvelle consultation des membres présents en assemblée sur le montant de la cotisation annuelle (art. 104 du *CdP*)
- 7.** Approbation de la rémunération des administrateurs élus (art. 104 du *CdP*) :
 - 7.1.** Présentation
 - 7.2.** Vote sur la rémunération des administrateurs élus
- 8.** Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier en cours (art. 104 du *CdP*)
- 9.** Propositions écrites des membres de l'Ordre en vertu de l'article 2.2 du Règlement intérieur des assemblées générales
- 10.** Rapport sur les résolutions de l'Assemblée générale tenue le 12 juin 2025
- 11.** Période de questions
- 12.** Clôture de l'Assemblée générale